

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 110

16 janvier 2008

### SOMMAIRE

Accharius Invest S.A. ....	5240	Natalys S.à r.l. ....	5243
Actar International S.A. ....	5235	Navarez S.A. ....	5235
Active Logistic Systems S.A. ....	5262	Net Ventures Holding S.A. ....	5280
Appia Holding S.à r.l. ....	5242	Noramco Asset Management S.A. ....	5236
Appia Holding S.à r.l. ....	5243	NPC Nutriment Patent Company S.A. ...	5234
Appia Holding S.à r.l. ....	5243	Optique NOTHUM S.à r.l. ....	5276
Banque Degroof Luxembourg S.A. ....	5234	Parisian Property Partners S. à r.l. ....	5238
Braci Holding S.A. ....	5234	PEF Russia Investment S.à r.l. ....	5244
Carouge & Cie S.A. ....	5277	PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l. .....	5248
Comgest Panda ....	5236	PEF Turkey MENA III S.à r.l. ....	5255
CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A. .....	5245	PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l. ....	5266
Ecosynergie Inc. S.à r.l. ....	5277	Potz Holding S.A. ....	5279
Euro Ethnic Foods ....	5245	Quiksilver Deluxe S.à r.l. ....	5241
FDCI - Foreign Development Capital Inter- national Holding S.A. ....	5242	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company ....	5242
Finitech S.à r.l. ....	5241	Resothel S.A. ....	5278
Gestaf S.A. ....	5278	S.C.I. Lora ....	5275
Hoffman Management & Boards S.A. ....	5278	Société d'investissement et de développe- ment immobilier, agricole et touristique S.A. ....	5261
Itron Financial Services Company S.à r.l. .....	5244	T-I Holdings S.à r.l. ....	5245
Krovipan S.A. ....	5241	Titios S.A. ....	5280
LSF Japan Investments I S.à r.l. ....	5245	Tooris Estates S.A. ....	5235
Luxmold S.A. ....	5240	Verlutig S.A. ....	5280
Menuiserie Caramuta S.à r.l. ....	5273	Vita Promotions ....	5277
Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A. ....	5243		

**Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. sont invités à participer à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 7 février 2008 à 10.00 heures au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2007,
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
3. Affectation des Résultats,
4. Décharge aux Administrateurs,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Général de la Banque, Mme Chantal Hagen-De Mulder au n° 45.35.45.23.22

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008002321/34/24.

---

**NPC Nutriment Patent Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 52.962.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 31 janvier 2008, à 10.00 heures, au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Démission du conseil d'administration;
- Démission du commissaire aux comptes;
- Dénonciation du siège social.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008005031/687/16.

---

**Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 février 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de Monsieur Daniel Galhano de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008006133/29/23.

---

**Tooris Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.628.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2007.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008006131/1023/16.

---

**Navarez S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 24 janvier 2008 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2007.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008002454/1023/17.

---

**Actar International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires et obligataires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social, le vendredi 1<sup>er</sup> février 2008 à 11.00 heures pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Président de l'assemblée et présentation du rapport de gestion du conseil d'administration relativement à l'année 2006 et aux événements qui se sont produits depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2006.

2. Rapport du commissaire aux comptes.
3. Comptes sociaux, bilan, comptes de pertes et profits et annexes au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux organes sociaux relativement à l'exercice 2006.
5. Affectation des résultats.
6. Démission des administrateurs et élections statutaires avec présentation des candidats des différentes catégories d'actions.
7. Affectation des résultats.
8. Examen des procédures contentieuses en cours.
9. Projets d'avenir à discuter.
10. Questions additionnelles proposées par des actionnaires qualifiés (possédant seuls ou en cumul plus de 10% des actions votantes).
11. Points divers acceptés par l'assemblée.

Les actionnaires et obligataires en nom sont convoqués concomitamment par lettre recommandée A.R. à la poste.

Les actionnaires et obligataires en nom sont acceptés d'office à l'assemblée sur base de leur inscription. Les actionnaires et obligataires avec certificats au porteur sont priés de déposer leurs certificats au siège de la Société au moins 5 jours francs avant la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2007146546/273/30.

**Comgest Panda, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.116.

—

The Board of Directors of COMGEST PANDA is hereby pleased to invite you to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING

that will be held on *January 21, 2008* at 11.00 a.m. at the Registered Office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the financial statements as at September 30, 2007.
3. Allocation of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on September 30, 2007.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The Shareholders are aware that no quorum is needed for the meeting to pass a valid resolution. Resolutions will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented.

Registered Shareholders have to inform the Board of Directors of the Company by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting.

Registered Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed, dated and signed proxy form no later than five business days prior to the date of the Meeting to Mrs Marie Bernot, CACEIS BANK LUXEMBOURG, at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax: 00352.47.67.45.44).

Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

The annual report as at September 30, 2007 can be obtained from the Registered Office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008001745/755/28.

**Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

—

Im Jahre zweitausendundsieben, am achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A. (die «Gesellschaft») abgehalten, einer Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 12. Mai 2000 von Maître Paul Frieders, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 468 vom 3. Juli 2000 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 29. Dezember 2006. Diese notarielle Urkunde wurde im Mémorial Nr. 156 vom 10. Februar 2007 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Birgit Maurer, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Isabelle Wansart, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Gisela Wenz, Bankangestellte, beruflich ansässig in Strassen.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte die Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigelegt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

II. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Sitzverlegung

2. Verlegung Termin Generalversammlungen

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam über die Tagesordnung befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über die Tagesordnung kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.

IV. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind sämtliche einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünzig Euro (EUR 1.250,-) anwesend bzw. vertreten.

V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser Außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.

VI. Folglich die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison zu verlegen und Artikel 2 der Satzung dementsprechend wie folgt abzuändern:

#### **« Art. 2.**

(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Strassen.

(2) Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt den Termin für die ordentliche Gesellschafterversammlung auf den letzten Donnerstag im Monat Mai zu verlegen und Artikel 16 der Satzung dementsprechend wie folgt abzuändern:

« **Art. 16.** Die ordentliche Gesellschafterversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils am letzten Donnerstag des Monats Mai um 14.00 Uhr eines jeden Jahres oder, sofern dieser Tag in Luxemburg kein Bankarbeitstag ist, am darauffolgenden Bankarbeitstag statt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: B. Maurer, I. Wansart, G. Wenz, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39331. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 17. Dezember 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008003044/242/70.

(070174966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.150,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.028.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PARISIAN PROPERTY PARTNERS S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.028, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 1, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 904 of June 8, 2005 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1045 of May 30, 2006, and pursuant to a corrective deed of the undersigned notary, on January 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1145 of June 13, 2006.

The Meeting was opened at 01.30 p.m. with Mrs Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair (the Chairman), who appointed Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting elected, Mrs Karine Lazarus, private employee, residing in Thionville (France), as scrutineer (the Scrutineer) (the Scrutineer together with the Chairman and the Secretary, constitute the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the accounting year;
2. Subsequent amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of the accounting year adopted under item 1; and
3. Miscellaneous.

II. That all the shareholders of the Company have been duly convened to the Meeting by registered letters sent on November 21, 2006 and consequently have notice and knowledge of the agenda of the Meeting;

III. That it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that three thousand five hundred and two (3,502) ordinary shares and one hundred (100) preferred shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing 88.15% of the share capital of the Company which amounts to one hundred two thousand one hundred fifty euro (EUR 102.150), are represented at the Meeting, which is thus duly quorate;

IV. That the proxies of the shareholders of the Company represented at the Meeting, as well as the attendance list, signed ne varietur by the representative of the shareholders, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed; and

V. That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to set the date of the closing of the Company's accounting years on 30 November of each year and, as a result, to close the current financial year of the Company, having started on 1st January 2006, on 30 November 2006.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 14.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée (l'Assemblée) des associés de PARISIAN PROPERTY PARTNERS S. à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 904 du 8 juin 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1045 du 30 mai 2006 et suivant un acte rectificatif reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1145 du 13 juin 2006.

L'Assemblée est ouverte à 13h30 sous la présidence de Madame Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg (le Président) qui a nommé comme secrétaire Monsieur Bernard Beerens, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Karine Lazarus, employée privée, résidant à Thionville (France) (le Scrutateur) (le Scrutateur avec la Présidente et le Secrétaire constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente a exposé et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social;
2. Modification subséquente de l'article 14.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification de l'exercice social adoptée au point 1; et
3. Divers.

II. Que tous les associés de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par lettres recommandées envoyées le 21 novembre 2006 et par conséquent ont eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée;

III. Qu'il apparaît d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trois mille cinq cent deux (3.502) parts sociales ordinaires et cent (100) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant 88,15% du capital social de la Société qui s'élève à cent deux mille cent cinquante euros (EUR 102.150), sont représentées à l'Assemblée dont le quorum est ainsi dûment atteint;

IV. Que les procurations des associés de la Société représentés à l'Assemblée, ainsi que la liste de présence, signées ne varietur par le représentant des associés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte;

IV. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de fixer la date de clôture des exercices sociaux de la Société au 30 novembre de chaque année, et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours, ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2006, au 30 novembre 2006.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 14.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«14.1. L'exercice social de la Société commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.»

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des parties comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: H. Boughaba, B. Beerens, K. Lazarus et H. Hellinckx.  
Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 16, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2008005270/242/110.

(070063934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**Luxmold S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 372.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 57.635.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008002529/1757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04410. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Accharius Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du vendredi 11 juin 2007*

- L'assemblée note que les mandats des administrateurs actuels, à savoir

M. Guy Decker, M. Yvon Logelin, Mme Nicole Diderrich et M. Uselding sont venus à échéance aujourd'hui le 11 juin 2007.

- L'assemblée prend note que le mandat du commissaire aux comptes actuel, à savoir M. Guillaume Philippe est venu à échéance aujourd'hui 11 juin 2007.

- L'assemblée générale, conformément à l'article 6 des statuts, procède aux nominations d'administrateurs suivantes:

Monsieur Guy Decker pour un mandat de 6 ans que viendra à échéance à l'assemblée de 2013,

Monsieur Yvon Logelin pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013,

Madame Nicole Diderrich pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.

Monsieur Guy Decker est nommé administrateur-délégué ainsi que président du conseil avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

- L'assemblée décide à l'unanimité de réélire comme commissaire aux comptes:

Monsieur Philippe Guillaume pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'assemblée de 2013.

- L'adresse professionnelle de M. Decker, de M. Logelin, de Mme Diderrich et de M. Guillaume est: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

- L'assemblée décide le transfert du siège social au n° 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008002774/2088/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 53.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008002633/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04985. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Krovipan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.936.

*Rectificatif du N° dépôt L070162593.04 du 28 novembre 2007 par la présente*

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002653/1369/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04490. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Quiksilver Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.176.650,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 108.360.

RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 9 septembre 2007*

Suite au dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 12 décembre 2007 sous la référence LO70169228.05

Mr. Joe Scirocco, résidant professionnellement au 6525 Fremont Circle, Huntington Beach CA 92648, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société, par acte du 9 septembre 2007, en remplacement de M. Steven Leroy Brink avec effet rétroactif au 16 avril 2007.

Dés lors, les gérants de type A de la Société sont:

- Charles Stuart Exon
- Sébastien Loux
- Joe Scirocco

Et les gérants de type B de la Société sont:

- Olivier Dorier
- Stewart Kam-Cheong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008002669/4067/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05623. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**FDCI - Foreign Development Capital International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 48.393.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008002627/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Appia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002654/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 décembre 2007*

1. M. Giovanni Recordati a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué et a été confirmé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

2. M. Norbert Meisch a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

4. M. Fritz Squindo, administrateur de sociétés, né à Gressoney-Saint-Jean (Italie), le 19 mai 1956, résidant à I-20148 Milano, Via Arosio no 4, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

5. M. Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

6. M. Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002675/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Appia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002657/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04574. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Appia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.662.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002660/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04572. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 51.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002787/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02951. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Natalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 39.348.

*Extrait des résolutions des associés du 10 septembre 2007*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Alain Kelman en tant que gérant avec effet au 19 mai 2006.

Les associés décident de nommer, à partir du 19 mai 2006, pour une durée illimitée, Monsieur Paul Zemmour, demeurant au 11 bis, rue Ampère, F-75017 Paris en tant que gérant de la société.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002698/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04471. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**PEF Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.626.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2007 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007;

2. M. Gerhard Wittl, Professionnel du secteur immobilier, né le 10 avril 1955 à Nürnberg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne) a démissionné de son mandat de gérant de la Société, avec effet immédiat.

3. les personnes suivantes, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ont été nommées comme gérants additionnels de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée:

- M. Oliver May, Chief Finance Officer, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne);
- M. Alejo Molina, Professionnel du secteur immobilier, né le 23 septembre 1971 à Guadalajara (Espagne); et
- M. Dirk Holz, Professionnel du secteur immobilier, né le 3 septembre 1975 à Hilden (Allemagne).

4. Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 novembre 2007 par les gérants suivants:

- M. Jan Baldem Mennicken, gérant;
- M. Jobst Beckmann, gérant;
- M. Oliver May, gérant;
- M. Alejo Molina, gérant; et
- M. Dirk Holz, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008002782/7959/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.023.

*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 13 septembre 2007*

1. Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

*Extract of the resolution taken by the board of managers on September 13th, 2007*

1. The registered office is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with effect on October 1st, 2007.

For true copy

ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008002769/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**LSF Japan Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 126.427.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2008002480/5770/12.

(070174222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 106.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2008002483/242/12.

(070174059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 30.880.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2007, acte n° 824 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008002503/208/13.

(070174403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Euro Ethnic Foods, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 134.157.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EURO ETHNIC FOODS ayant son siège social à Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2007, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, administrateur, élisant domicile au 31, avenue de Budé, CH-1202 Genève

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Bahadourian, administrateur, demeurant au 33, Chemin des Rayes, CH-1222 Vérenaz.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des actions.

2. Modification du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 17.

3. Augmentation du capital social par apport en nature avec renonciation au droit de souscription préférentiel à concurrence de EUR 50.000.000,- pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 50.031.000,-, lequel apport autre qu'en numéraire fera l'objet d'un rapport spécial par un réviseur d'entreprises comme prévu à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 50.031.000,- (cinquante millions trente et un mille euros), représenté par 500.310 (cinq cent mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) représentatives du capital social, par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, à attribuer aux actionnaires existants au prorata des actions détenues.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 17 pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. En cas de démembrement sous forme d'usufruit et de nue-propriété, seul le nu-propriétaire aura le droit de vote aux assemblées générales.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 50.031.000,- (cinquante millions trente et un mille Euros) par la création et l'émission de 500.000 (cinq cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire et à libérer ainsi qu'il suit:

1. Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, ci-après nommé, à concurrence de:

230.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.300 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 46% en pleine propriété du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, cet apport étant évalué à EUR 23.000.000,-.

la nue-propriété de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 200 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 4% en nue propriété du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, cet apport étant évalué à EUR 1.400.000,-.

2. Monsieur Patrick Bahadourian, ci-après nommé, ci-après nommé, à concurrence de

230.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2300 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 46% en pleine propriété du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, cet apport étant évalué à EUR 23.000.000,-.

la nue-propriété de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 200 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune,

représentant 4% en nue propriété du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, cet apport étant évalué à EUR 1.400.000,-.

3. Monsieur Arthur Bahadourian, ci-après nommé, ci-après nommé, à concurrence de l'usufruit de 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total l'usufruit de 400 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 8% en usufruit du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, cet apport étant évalué à EUR 1.200.000,-

#### *Souscription - libération*

1. Alors est intervenu Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, né le 8 septembre 1966 à Lyon (France), domicilié Avenue De Budé 31, CH-1202 Genève (Suisse), lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à

- 230.000 actions nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.300 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 46% du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, lequel apport étant évalué à EUR 23.000.000,-

- la nue-propriété de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 200 actions d'une valeur nominale de EUR 920 chacune, représentant 4% du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, lequel apport étant évalué à EUR 1.400.000,-

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 230.000 actions nouvelles en pleine propriété et la nue-propriété des 20.000 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

2. Alors est intervenu Monsieur Patrick Bahadourian, né le 2 septembre 1968 à Tassin la Demi Lune (France), domicilié Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vérenaz (Suisse) lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à

- 230.000 actions nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.300 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 46% du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, lequel apport étant évalué à EUR 23.000.000,-

- la nue-propriété de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 200 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 4% du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, lequel apport étant évalué à EUR 1.400.000,-

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 230.000 actions nouvelles en pleine propriété et la nue-propriété des 20.000 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

3. Alors sont intervenus Messieurs Gabriel Léo Bahadourian et Patrick Bahadourian préqualifiés, agissant en leur qualité de mandataire de Monsieur Arthur Bahadourian, né le 27 mai 1938 à Lyon (France), domicilié 8, rue Abraham Bloch, F-69007 Lyon, en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2007 lesquels souscripteurs, représentés comme il est dit ci-avant, ont déclaré souscrire à

- l'usufruit de 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total l'usufruit de 400 actions d'une valeur nominale de EUR 920,- chacune, représentant 4% du capital social de la société anonyme simplifiée de droit français dénommée CALSUN HOLDING, avec siège social au 16, rue Nicephore Niepce, F-69800 Saint Priest, lequel apport étant évalué à EUR 1.200.000,-

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 50.000.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.»

Lequel rapport, daté du 28 novembre 2007, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de CALSUN HOLDING à la société EURO ETHNIC FOODS a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée du président du conseil de surveillance de CALSUN HOLDING.

Suite aux apports qui précèdent, la société EURO ETHNIC FOODS détient 100% du capital social de la susdite société CALSUN HOLDING,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 50.031.000,- (cinquante millions trente et un mille euros), représenté par 500.310 (cinq cent mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires confère tous pouvoirs à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées à la libre disposition de la société EURO ETHNIC FOODS et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.600,-.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. L. Bahadourian, L. Wittner, P. Bahadourian, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, LAC/2007/39114. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008003011/208/159.

(070174643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.432.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Corporate objectives - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name PEF TURKEY MENA II COMMERCIAL S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### Management

**Art. 9. Board of managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

#### Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

#### **Winding up - Liquidation**

**Art. 18. Winding up - Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Applicable law**

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### *Subscription*

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA II S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

- a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA II S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le

notaire instrumentant, daté du 30 Novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA II COMMERCIAL S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution, liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Loi applicable**

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA II S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39001. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003057/211/356.

(070174826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**PEF Turkey MENA III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.434.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Corporate objectives - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name PEF TURKEY MENA III S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### Management

**Art. 9. Board of managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such

a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

#### Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

#### Financial year - balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

#### Winding up - liquidation

**Art. 18. Winding up - liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Applicable law

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and

d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA III S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Capital - parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

#### Exercice social - comptes annuels

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Dissolution - liquidation

**Art. 18. Dissolution, liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

- a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);
  - b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);
  - c. Monsieur Alejo Molina, du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; et
  - d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39005. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003058/211/355.

(070174828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

### **Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2008003170/207/11.

(070174796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den achtundzwanzigsten November.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Thorsten Lakus, Privatbeamter, wohnhaft zu D-54296 Trier, Zum Schellberg 3,
2. Diana Schug, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Kinderdorf 7.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ACTIVE LOGISTIC SYSTEMS S.A. gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck der Import und Export von Konstruktionsmaterial, sowie die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Des Weiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenkonglomeratgesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind. Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, oder des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.  
Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Donnerstag des Monats Mai jeden Jahres um 13.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Thorsten Lakus, vorgenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien . . . . .	155
2. Diana Schug, vorgenannt, einhundertfünfundfünfzig Aktien . . . . .	155
Total: Dreihundertzehn Aktien . . . . .	310

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,- €) Euro.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

##### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf ein (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder auf ein (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois.
- b) Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft zu D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

##### *Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

##### *Dritter Beschluss*

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois.

*Vierter Beschluss*

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

*Fünfter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

*Sechster Beschluss*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand seven, on twenty-eight November.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Thorsten Lakus, employee, residing in D-54296 Trier, Zum Schellberg 3,
2. Diana Schug, employee, residing in D-66663 Merzig, Am Kinderdorf 7.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title ACTIVE LOGISTIC SYSTEMS S.A.

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, the import and export of construction material and any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty one thousand (31,000.- €) euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100.- €) euro each, carrying one voting right in the general assembly. All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or of the chairman of the board.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Thursday of the month of May at 13 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1. Thorsten Lakus, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2. Diana Schug, prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred ten shares . . . . .	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty-one thousand (31,000.- €) euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred (1,500.- €) euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

#### *First resolved*

The number of Directors is set at three (3), that of the auditors at one (1) and that of the managing Directors of the Company at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Fabrice Becquer, merchant, residing in L-1251 Luxembourg, 23, avenue du Bois.
- b) Götz Schöbel, economist, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.

c) Hiltrud Lehnen, employee, residing in D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

*Second resolved*

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Third resolved*

The following are appointed managing Directors of the Company:

Fabrice Becquer, merchant, residing in L-1251 Luxembourg, 23, avenue du Bois.

*Fourth resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

*Fifth resolved*

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Sixth resolved*

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Lakus, D. Schug, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2007. Relation: REM/2007/1896. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008003093/218/239.

(070174817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**PEF Turkey MENA Nisantasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.444.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEF TURKEY MENA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

## Management

**Art. 9. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

## Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

### Winding up - Liquidation

**Art. 18. Winding up - Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable Law

**Art. 19. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### *Subscription*

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by PEF TURKEY MENA S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:
  - a. Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
  - b. Mr Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
  - c. Mr Alejo Molina, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
  - d. Mr Oliver May, Chief Finance Officer, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEF TURKEY MENA S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Ihl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PEF TURKEY MENA NISANTASI S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Loi Applicable

**Art. 19. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

#### Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PEF TURKEY MENA S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

#### Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

a. Monsieur Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

b. Monsieur Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

c. Monsieur Alejo Molina, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

d. Monsieur Oliver May, Chief Finance Officer, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38994. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003069/211/355.

(070174862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

### **Menuiserie Caramuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 20, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.464.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Vincenzo Caramuta, maître menuisier, né le 6 octobre 1972 à Luxembourg et demeurant à L-5328 Contern, Bruechermühle.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MENUISERIE CARAMUTA S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une menuiserie avec vente des articles de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts (500 parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Vincenzo Caramuta, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Vincenzo Caramuta, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6947 Niederaanven, 20 Z.I. Bombicht.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Caramuta, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007. LAC/2007/38795. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008003096/202/103.

(070175171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

### S.C.I. Lora, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 17, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg E 3.185.

L'an deux mille sept, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Vincenzo Logrillo, directeur de sociétés, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort,
- 2.- Monsieur Vito Ragone, installateur, demeurant à L-2524 Howald, 10, rue Auguste Scholer,
- 3.- Monsieur Hans Olinger, commerçant, demeurant à D-54346 Mehring, 19A, Im Ganggarten,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Vincenzo Logrillo et Monsieur Vito Ragone, prénommés, sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. LORA, avec siège social à L-1719 Luxembourg, 17, rue des Hauts-Fourneaux, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1868 du 5 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 3.185, (matricule 20067001282),

2. Monsieur Vito Ragone, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Hans Olinger, prénommé, qui accepte, les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière S.C.I. LORA, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter la cession de parts qui précède.

5. Monsieur Vincenzo Logrillo et Monsieur Vito Ragone, prénommés, agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société, déclarent accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

6. Ensuite, Monsieur Vincenzo Logrillo et Monsieur Hans Olinger, prénommés, seuls associés de la société après la cession de parts qui précède, décident unanimement de modifier l'article cinq des statuts de la société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Vincenzo Logrillo, directeur de sociétés, demeurant à L-2431 Luxembourg, 31, rue de Rochefort, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Hans Olinger, commerçant, demeurant à D-54346 Mehring, 19A, Im Ganggarten, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

7. Ensuite, les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Vito Ragone, prénommé, de ses fonctions d'administrateur de la société et de lui donner décharge pleine et entière.

Monsieur Hans Olinger, prénommé, est nommé administrateur de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

8. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire.

9. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Logrillo, V. Ragone, H. Olinger, E. Schlessler.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare au nom des parties que la prédite société S.C.I. LORA est propriétaire d'éléments immobiliers, dans un immeuble en copropriété en voie de construction à Luxembourg-Beggen, 207, rue de Beggen, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section EA de Beggen:

- Partie du numéro 444/1980, lieu-dit «Rue de Beggen», bâtiment-place, contenant 2 ares 54 centiares,
- Numéro 477/1994, même lieu-dit, bâtiments-place, contenant 8 ares 10 centiares,
- Partie du numéro 478/1871, même lieu-dit, bâtiment-place, contenant 3 ares 07 centiares, à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

1.- le lot trente et un (031), numéro cadastral 031 A B 81, à savoir: emplacement intérieur, désigné par le numéro 031, sis au premier sous-sol du Bloc A, faisant . . . . .	3,841/1.000
2.- le lot trente-quatre (034), numéro cadastral 034 A A 81, à savoir: dépôt, désigné par le numéro 034, sis au premier sous-sol du Bloc A, faisant . . . . .	17,965/1.000
3.- le lot quarante-sept (047), numéro cadastral 047 A C 00, à savoir: commerce, désigné par le numéro 047, sis au rez-de-chaussée du Bloc A, faisant . . . . .	72,058/1.000
Total: quatre-vingt-treize virgule huit cent soixante-quatre millièmes . . . . .	93,864/1.000

b) en copropriété et indivision forcée:

quatre-vingt-treize virgule huit cent soixante-quatre millièmes (93,864/1.000) indivis des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

acquis aux termes d'un acte de vente en état futur d'achèvement reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juillet 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2006, volume 943 B Folio 83 Case 3 LAC / 2006 / 476 et évalués au jour du présent acte comme suit:

- la quote-part du terrain, à cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 117.986,00),
- les constructions réalisées, à cent trente-sept mille six cent cinquante et un euros (EUR 137.651,00).

Signé: E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. LAC / 2007 / 14205. — Reçu 7.669,12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008003077/227/81.

(070174789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

#### **Optique NOTHUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4756 Pétange, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 29.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

OPTIQUE NOTHUM S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002996/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03848. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Ecosynergie Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 90.635.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003004/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05541. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Carouge & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

*CAROUGE & CIE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008003001/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04334. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Vita Promotions, Société Anonyme.**

Siège social: L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 62.930.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Italo Vaccher, entrepreneur de constructions, demeurant L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.

agissant en sa qualité de mandataire pour:

- Madame Stefania Vaccher, demeurant à L-8094 Bertrange, rue de Strassen, 62
- Madame Manuela Vaccher, demeurant à L-4041 Strassen, rue des Romains, 97, et
- Madame Diana Vaccher, demeurant à L-8094 Bertrange, rue de Strassen, 54

toutes trois ici représentées en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 décembre 2007

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. VITA PROMOTIONS (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 62.930

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 313 du 6 mai 1998

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de 37.184,03 € (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euro et trois cents)

IV. Les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Les Actionnaires déclarent être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représenter l'intégralité du capital social et déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. Les Actionnaires déclarent que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société au prorata des actions détenues par eux au moment de la dissolution, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes communes ou inconnues de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par les Actionnaires aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-8055 Bertrange, 46, rue Dicks.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparantes a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Vaccher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39303. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008003084/206/44.

(070175239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Hoffman Management & Boards S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

HOFFMAN MANAGEMENT & BOARDS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002997/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04339. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070175065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Resothel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

RESOTHEL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002998/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04338. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070175067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Gestaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

GESTAF S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008002999/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04337. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Potz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 31.357.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendsieben, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Herr Stefan David Benedict Seligson, Privatbeamter, geboren zu Hanko (Finnland) am 19. April 1962, wohnhaft in FIN-00810 Helsinki, Suolakivenkatu 17A1,

hier vertreten durch

Herrn Jan-Peter Seligson, Privatbeamter, geboren zu Luxemburg am 26. Dezember 1980, wohnhaft in L-1363 Howald, 3, rue du Couvent,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 23. November 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Vollmacht beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft POTZ HOLDING S.A., mit Sitz in L-5650 Bad-Mondorf, 57, route de Remich, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg, am 22. August 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 8 von 1990, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 31.357.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Aktiengesellschaft POTZ HOLDING S.A., vorbenannt, dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig cents (EUR 30.986,69) beträgt, eingeteilt in hundert (100) Aktien ohne Nennwert.

III.- Dass der Komparent, in seiner Qualität als alleiniger Aktionär, vollkommene Kenntnis der Statuten und der finanziellen Lage von der obengenannten Aktiengesellschaft POTZ HOLDING S.A. hat.

IV.- Dass der Komparent alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der vorbenannten Gesellschaft geworden ist und folglich deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass der Komparent erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und er zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenigen welche ihm zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung ihrer Mandate wird erteilt sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar.

VII.- Dass die Zerstörung sämtlicher Aktien in Anwesenheit des amtierenden Notars durchgeführt worden sind.

VIII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-P. Seligson, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-Alzette, le 17 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15891. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008003094/272/48.

(070174953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Net Ventures Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2008003255/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03843. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

**Titios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.670.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002779/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02920. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

---

**Verlutig S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.574.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39353.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme holding VERLUTIG S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 13 juillet 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 233 du 28 octobre 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 862 du 25 novembre 2000.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juillet 2007.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008003171/242/23.

(070174930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---